

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2018

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 juin 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2018

N° 18-04-12

OBJET :
Création d'une nouvelle
porte de secours Salle du
Caveau –
Autorisation donnée au
maire de signer la
déclaration préalable et
l'autorisation de travaux

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Fabienne MULARD à Svitlana PRESSENSE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

**CREATION D'UNE NOUVELLE PORTE DE SECOURS SALLE DU CAVEAU -
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA DECLARATION PREALABLE ET
L'AUTORISATION DE TRAVAUX**

Monsieur Olivier PERRET, adjoint au maire, informe le conseil municipal de la nécessité de créer une nouvelle porte de secours au Caveau des Arts, établissement recevant du public.

La commune étant maître d'ouvrage, il convient de déposer une demande de déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la réalisation de cette nouvelle issue de secours.

Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer la demande de déclaration préalable en vue de son instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable et d'autorisation de travaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 14 juin 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018